



**MAIRIE**

**69870- POULE LES ECHARMEAUX**

Tél : 04.74.03.64.48

[mairie@poulelesecharmeaux.fr](mailto:mairie@poulelesecharmeaux.fr)

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du VENDREDI 23 JUIN 2023**

Date de la convocation : 16 juin 2023

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, DOMINGUEZ Nicolas

Absents excusés : BEROUJON Jean-Baptiste (a donné pouvoir à M. Jean-Marc DESMONCEAUX) et RONGIARD Christiane (a donné pouvoir à M. Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : BALLON Anne-Marie

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 juin 2023.

**ECOLE, SPORTS ET LOISIRS**

1- Cantine scolaire-examen du règlement et des tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

Mme Gaëlle CROISAT explique au conseillers que suite à un changement de prestataire et à compter de la rentrée 2023-2024, le tarif du repas pris à la cantine scolaire sera de 5.00€.

Puis elle fait lecture du contenu du règlement intérieur qui a subi quelques changements, notamment :

- INSCRIPTIONS

Les enfants devront être inscrits au plus tard le vendredi avant midi de la semaine précédente. Il s'agit de permettre au prestataire « les Clefs du Soleil » d'avoir une plus grande visibilité sur ses commandes et ainsi éviter les gaspillages et pallier aux manques.

- REMBOURSEMENTS DES ABSENCES

Un délai de carence de 2 jours sera appliqué dans le cas d'une maladie de moins d'une semaine.

Aucun délai de carence ne sera appliqué pour une maladie de plus d'une semaine ou pour les élèves atteints d'une maladie qui occasionne des absences répétées et bénéficiant d'un PAI.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention approuve le tarif du repas à 5.00€ dès la rentrée de septembre 2023 et autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement de la cantine scolaire.

2- Garderie périscolaire-examen du règlement et des tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

Madame Gaëlle CROISAT explique au conseil municipal qu'il convient d'approuver le règlement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

A cet effet, elle donne lecture de celui-ci :

La garderie scolaire est un service communal gratuit et accessible à partir de 3 ans. Elle est placée sous l'autorité et la gestion municipale. L'accueil se déroule dans les locaux de l'école publique, l'encadrement est assuré par des agents communaux.

Il s'agit d'une garderie et non d'une étude surveillée.

**HORAIRES**

La garderie scolaire est ouverte les jours suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi

- De 7h30 à 8h35 le matin
- De 16h30 à 18h le soir

Le droit d'accès à la garderie sera refusé au service des parents qui ne respectent pas les horaires d'ouverture et de fermeture de cette garderie.

## CONDITIONS D'ADMISSION et MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Les inscriptions régulières sont ouvertes aux enfants scolarisés dont les deux parents travaillent avec des horaires incompatibles avec les horaires scolaires. Elles se feront auprès de la mairie.

Les attestations d'employeurs sont à fournir avec la fiche d'inscription.

- Les inscriptions occasionnelles, en fonction des places disponibles, se feront par le biais d'un mail envoyé à la mairie sur [cantine.garderie@poulelesecharmeaux.fr](mailto:cantine.garderie@poulelesecharmeaux.fr) uniquement et au plus tard le vendredi avant midi de la semaine précédente. Merci de ne pas utiliser le cahier de liaison.

## DISCIPLINE

Les élèves inscrits à la garderie doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. L'élève qui fréquente la garderie est tenu de se conformer aux consignes données par le personnel. Il doit respecter le personnel, respecter ses camarades, respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.

En cas de manquements manifestes et répétés (aussi bien pour l'enfant que la famille) aux règles et après convocation des parents, Monsieur le Maire ou son représentant, sur proposition du personnel, pourra envoyer à la famille un avertissement de conduite.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention approuvent le règlement de la garderie périscolaire.

## ADMINISTRATIF

### 3- CDG 69 : Adhésion à l'unité conseil en droit des collectivités :

Le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique.

Dans le cadre de ces missions, la commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes au statut de la Fonction Publique Territoriale traitées, par ailleurs, par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation communale en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 1067.habitants à 960 €.

Cette participation sera proratisée si l'adhésion intervient en cours d'année soit 480€.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 1er juillet 2023, à l'unité conseil en droit des collectivités du CDG69 et donne à M. Aymeric CHAMPALE, Maire de POULE-LES-ECHARMEAUX, tous pouvoirs aux fins de signer la convention s'y rapportant.

## INFORMATIONS DIVERSES

4- Réseau de chaleur :

Suite à la réunion publique qui s'est déroulée le lundi 19 juin dernier en mairie, le projet a reçu un accueil positif des personnes éligibles au raccordement au futur réseau de chaleur.

5- Projet de mutuelle communale :

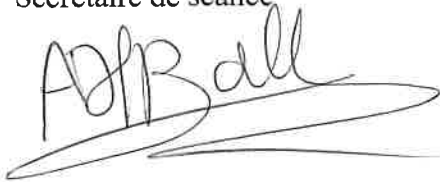
La réunion de présentation ouverte à tous a eu lieu le 22 juin dernier à 18h30 à la salle des fêtes.

Une cinquantaine de personnes intéressées y ont participé.

Une deuxième réunion d'information sera organisée le 21 septembre prochain.

Séance levée à 20h00

Anne-Marie BALLON  
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,  
Maire

